

# Conseil Inter-Conservatoires Des Parents d'élèves des CMA de PARIS Secrétariat Général

François Ollivier  
11, rue Crozatier  
75012 Paris  
Tél. dom. 01 44 75 32 13  
Mél. Francois.Ollivier@lix.polytechnique.fr



## Objet : Revendications et propositions

Paris, le 26 avril 2012

Monsieur Christophe GIRARD  
Adjoint au Maire de Paris,  
Chargé de la culture

Monsieur le Maire,

Suite à notre entrevue avec Mme Garric et M. Jacquemain le 7 octobre 2011, le Conseil Inter-Conservatoires de Parents d'Élèves s'est constitué en association loi de 1901, pour répondre au souhait de la municipalité. Nous espérons maintenant pouvoir enfin établir un contact suivi avec vous et les différents organes de la ville de Paris en charge des CMA.

Force est de constater qu'à ce jour, aucun dialogue ne s'est encore véritablement établi avec les représentants des parents. C'est pourquoi il nous semble indispensable de pouvoir vous rencontrer pour inaugurer un nouveau mode de fonctionnement en faisant avec vous le point de la situation des conservatoires municipaux, de vos projets, et en vous faisant connaître nos avis et nos attentes.

Voici d'ores et déjà les principaux axes de nos revendications.

La première est naturellement que le CIC-PE soit reconnu comme interlocuteur, et à travers lui les parents élus et les associations locales de parents qui le composent. Nous n'attendons pas une reconnaissance formelle, mais l'établissement d'un véritable dialogue : être consultés et entendus.

Pour ce faire, il faut que des parents soient élus dans les Conseils de chaque conservatoire et selon une procédure commune aux CMA de Paris qui présente un minimum de garanties et d'équité pour tous les parents candidats.

Il faut en outre que les coordonnées des élus soient communiquées au CIC-PE par les secrétaires généraux des CMA pour que celui-ci puisse fonctionner et que celles des parents qui souhaitent être informés soient accessibles aux élus dans chaque CMA, comme cela se fait dans les établissements scolaires.

La possibilité d'un vote par correspondance doit être généralisée à l'ensemble des CMA, afin de permettre à tous les parents de s'exprimer.

Cette question s'inscrit dans celle plus vaste du fonctionnement des CMA, qui doivent, avec leur mise en régie, disposer d'un règlement intérieur unifié. Nous apprenons qu'un projet de règlement est à l'étude et nous souhaitons naturellement y être associés. Vous trouverez ci-joint un document de travail, que nous joignons comme contribution du CIC-PE à ce dossier.

La procédure d'inscription doit faire l'objet d'une concertation pour parvenir à une solution unique, équitable et sensée. Le système d'inscription par téléphone, que l'on cherche manifestement à imposer sans débat, est trop inégalitaire, puisqu'il permet à ceux qui disposent d'un large réseau de multiplier arbitrairement leurs chances, en appelant à plusieurs. Le tirage au sort n'est pas adapté aux exigences d'une inscription qui est un engagement à long terme et ses conséquences négatives pour le niveau et la motivation ont pu être constatées.

Il faut mettre au point une grille tarifaire véritablement juste. La transposition mécanique de la grille des cantines scolaires aux CMA est passée à côté de la recommandation principale du rapport d'audit qui était de faire éclater le tarif 8 pour faire enfin contribuer à la mesure de leurs moyens les hauts et très hauts revenus. Notre préconisation serait d'adopter un tarif strictement proportionnel au quotient familial, simple à mettre en œuvre à l'heure de l'informatique, et évitant les débats stériles sur le nombre de tranches. Il faut en outre tenir compte du revenu disponible, une fois déduites les dépenses contraintes, à commencer par le coût du logement.

L'ouverture des conservatoires à toutes les catégories sociales suppose une politique ambitieuse et suivie, qui commence par la construction de nouveaux locaux. Au-delà des opérations déjà prévues (12e, 13e, 17e et Centre), il faut définir dès à présent un plan pour les autres CMA.

Enfin, cette politique doit être accompagnée d'un projet précis, pour faire connaître les conservatoires, leurs possibilités et leurs exigences, ainsi que toutes les autres structures existantes. La qualité de l'enseignement doit être maintenue et un système de bourses et de prêt d'instruments comme de partitions, doit permettre aux enfants de tous les milieux l'accès à toutes les pratiques artistiques, pourvu qu'ils soient prêts à fournir les efforts nécessaires.

Convaincu que vous partagez ces objectifs, nous espérons pouvoir en discuter prochainement avec vous.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.



François Ollivier,  
Secrétaire Général du CIC-PE

Copies : Élus parisiens, DAC, BEAPA, CMA, Parents d'élèves.